



Neuchâtel, le 3 novembre 2016

Retour sur la session des 1^{er} et 2 novembre 2016 Grand Conseil neuchâtelois

[Ordre du jour de la session des 1^{er} et 2 novembre 2016](#)

L'intégralité des débats est à retrouver en images [ici](#)

NOUVEL HÔTEL JUDICIAIRE (16.010)

Un projet important pour notre canton

La députée et présidente de groupe Martine Docourt a exprimé la position du groupe socialiste.

« [...] Avec ce dossier, nous entamons la dernière ligne droite de cette législature. Dernière ligne droite qui se traduit par le passage devant cet hémicycle de dossiers annoncés comme étant phare par le Conseil d'Etat dans son programme de législature. Si la réalisation du nouvel hôtel judiciaire est l'un des objectifs du Conseil d'Etat, il est également l'un des projets importants de cette législature pour le groupe socialiste.

Notre groupe soutient l'implantation du nouvel hôtel judiciaire sur l'espace Le Corbusier à la Chaux-de-Fonds pour plusieurs raisons dont voici les principales :

La première découle de la vétusté des locaux actuels des différents tribunaux d'instance de notre canton qui ne garantit plus l'exercice de la justice dans un environnement satisfaisant. Manque de place, locaux ne répondant plus aux besoins - dégradant ainsi les conditions de travail du personnel de la magistrature -, absence de salles de conférences, problèmes de confidentialité et de sécurité en raison de l'exiguïté des espaces, autant d'éléments qui témoignent de la nécessité d'agir. Il n'est plus admissible pour notre groupe que la justice soit rendue dans de telles conditions. Les justiciables et la magistrature doivent pouvoir évoluer dans un environnement sain et propice à garantir une justice digne de ce nom.

La deuxième raison qui amène le groupe socialiste à soutenir le projet est la localisation du projet annoncé. En effet, l'emplacement proche d'une gare importante du canton va dans une suite cohérente du projet de mobilité et de la politique « un canton, un espace » menée par le Conseil d'Etat. Il est important de concentrer des activités comme la justice proche d'un pôle ferroviaire. De plus, l'implantation du futur hôtel judiciaire permettra de valoriser une ancienne friche ferroviaire, ce qui entre pleinement dans une politique d'aménagement du territoire cohérente. A l'heure de la densification et de la valorisation de terrain, le projet du Conseil d'Etat est ainsi totalement pertinent.



Venons-en aux critiques sur le coût du nouveau bâtiment. Le montant important qui doit être investi a suscité quelques discussions au sein de notre groupe qui juge toutefois que cet investissement reste totalement légitime. Les surcoûts n'ont, eux, pas suscité de fortes réactions, ceux-ci ne relevant pas d'une mauvaise estimation mais du fait qu'il s'agit d'un nouveau projet.

En effet, dans leur grande partie, ces augmentations s'expliquent par des changements conséquents lors des études. Un parking a notamment été intégré au projet. Un nouvel élément qui, en plus de son utilité première, permettra de réaliser des recettes. Et vu sa situation, nous ne doutons pas de son attractivité, notamment comme parking d'échange modale.

Autre élément important pour le groupe socialiste, le passage au label Minergie P. Selon notre groupe, l'Etat doit se montrer exemplaire dans ce domaine, de plus ce choix découle des décisions prises par notre parlement. Un tel label permettra, en outre, des économies d'énergies et donc aussi des économies financières importantes à moyen terme.

A noter encore que les coûts supplémentaires sont également dus à l'introduction de surfaces à nature commerciale dans le projet. Ces surfaces offriront une marge de manœuvre non négligeable en cas d'une évolution de la justice qui nécessiterait des surfaces supplémentaires ces prochaines décennies. Finalement, sans entrer dans des comparaisons pointues, les coûts évoqués se situent dans les prix du marché pour un tel bâtiment.

Autre critique, celle portant sur la séparation du tribunal d'instance du ministère public. Un élément qui n'est pas de nature à inquiéter notre groupe. Le Conseil d'Etat a su démontrer qu'une telle situation n'avait rien d'incongru. Le groupe socialiste soutiendra toutefois la recommandation pour clarifier la situation et répondre aux craintes. Sur ce point, il est néanmoins désagréable de remarquer que nombre de députés ou autres avocats s'appuyant sur cette problématique s'avèrent être des avocats pratiquant dans le bas du canton. Nous ne pouvons que déplorer cette attitude, d'autant que ces mêmes avocats ont déjà aujourd'hui l'habitude de se déplacer dans les différents tribunaux répartis dans le canton pour défendre leurs clients.

Une chose est sûre, au vu de la situation financière du canton, la décision d'investir un tel montant ne se prend pas à la légère. Comment expliquer à la population qui se serre la ceinture que cet investissement est primordial pour notre canton ? De telles questions ont été soulevées au sein de notre groupe. Il ressort de manière claire que ne pas investir maintenant serait négatif pour l'avenir de notre canton. Des investissements permettent de soutenir la relance et ils agissent souvent sur la création d'emplois. De plus, les clarifications demandées par la commission sur le compte de fonctionnement ne font que renforcer notre conviction. En effet, un tel investissement permettra d'économiser et surtout de ne pas voir augmenter les charges dans ce domaine. L'Etat, en tant que propriétaire, pourra gérer l'établissement comme il l'entend, s'assurer de la sécurité par exemple, et décider de son évolution. Il est clair, qu'au cours des dernières années, les enveloppes d'investissement inscrites au budget ont eu de la peine à être utilisées, ce que nous regrettons. Nous aurons l'occasion d'en reparler lors des débats budgétaires, mais cette non-culture de financement est une conséquence du frein à l'endettement – si on peut l'appeler



comme ça - et dans ce sens, nous nous réjouissons de la session de décembre pour en discuter. Mais restons-en aujourd'hui au rapport qui nous est soumis.

Notre canton a besoin de projets phare comme celui qui nous est soumis aujourd'hui et pour toutes les raisons évoquées le groupe socialiste soutiendra dans sa quasi-unanimité le décret. » •

Le projet de décret a été adopté par 91 voix contre 18.

La recommandation a, elle, été acceptée par 84 voix contre 20.

Réorganisation spatiale de l'Hôpital neuchâtelois (HNE) (16.029)

Le peuple tranchera

Si la tension aura été palpable tout au long des débats sur une question que tout le monde s'accordera à qualifier de très sensible, les échanges entre député-e-s socialistes, qu'ils soutiennent la vision de la majorité ou de la minorité du groupe, auront été empreints de respects.

Par ailleurs, et quel que soit le point de vue exprimé par les député-e-s sur le fond du dossier, les amendements du groupes socialistes, notamment sur la question du cautionnement de 240 millions de francs, ont toujours visé à apporter le plus de garanties possibles quant à la réalisation du Centre de traitement et de réadaptation dans les Montagnes neuchâteloises. Afin principalement, pour les uns, de restaurer la confiance, et, pour les autres, d'éviter, si le projet du Conseil d'Etat devait l'emporter face à l'initiative « Pour deux hôpitaux sûrs, autonomes et complémentaires » que le CTR ne se transforme en chimère.

Il est revenu au député Baptiste Hurni de présenter la position de la majorité du groupe socialiste.

Le député Armin Kapetanovic a, lui, exposé les arguments de la minorité du groupe.

Intervention du député Baptiste Hurni.

« [...] La politique est l'art du possible ». Tout le monde connaît cette célèbre pensée de Léon Gambetta. Il est pourtant de bon de ton de la rappeler aujourd'hui, tant elle devrait résumer de façon synthétique la position de notre autorité dans le débat hospitalier.

Oui Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, la politique est l'art du possible. Pas de l'idéal, pas du rêve et pas du fantasme.

Mais la première gageure de ce débat est de définir ce qui est possible. C'est à ce moment que les problèmes commencent. Personne n'est d'accord sur ce qui est possible. Peut-on continuer d'avoir



deux sites de soins aigus économes, complets, et efficaces comme la minorité de la commission l'assène ou, au contraire, doit-on concentrer nos ressources en la matière sur le site de Pourtalès et développer la réadaptation dans les Montagnes pour obtenir une certaine attractivité, sécurité et économicité ?

Répondre à cette question, c'est trancher le nœud gordien de la question hospitalière qui empoisonne la politique cantonale depuis plus d'une décennie. Cependant, avant de tenter d'y procéder, il convient d'énoncer un avertissement pour la tenue de nos débats.

En effet, nous entendrons aujourd'hui nombre de collègues, convaincus que leur solution ne souffre aucune faiblesse ni alternative. Que cette position est la seule réponse possible à une histoire difficile, pour une région à laquelle on est attaché ou encore pour des raisons médicales. On nous dira, que telle ou telle planification est irréaliste, vient d'esprits destructeurs ou encore qu'elle procède d'un choix passéiste. Or, au sens de la majorité du groupe socialiste, il sied de se remémorer que dans ce dossier plus que dans n'importe quel autre, des générations de politiciens cantonaux se sont trompées (et je m'inclus dans ce constat), ont été désavouées et que si les hôpitaux contribuent à augmenter l'espérance de vie de la population, ils ont un effet inverse sur la longévité des Conseillers d'Etat.

Oui Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, dans ce dossier plus que dans n'importe quel autre, notre assemblée s'est beaucoup fourvoyée lorsqu'elle n'a simplement, par ignorance ou, et c'est peut-être pire, en toute clairvoyance, trompé la population de ce canton.

Ainsi, prétendre aujourd'hui détenir la Vérité, la solution, le plan miracle, c'est faire preuve d'une arrogance incommensurable. Mais ne rien décider et se réfugier derrière des faux-semblants et illusions de dernière minute, c'est faire preuve d'une lâcheté tout aussi répréhensible.

Voilà donc l'avertissement de la majorité du groupe socialiste : faisons preuve de dignité, de modestie sans excès de confiance et votons en âme et conscience, mais avec infiniment de prudence et de recul, dans un dossier pour le moins difficile.

Entrons maintenant dans le vif du sujet. Le rapport qui nous est présenté appelle d'abord quelques questions de notre part :

- Aujourd'hui, les soins palliatifs sont prodigués principalement dans le cadre du site de l'hôpital neuchâtelois la Chrysalide, à la Chaux-de-Fonds. C'est l'unité des soins palliatifs de HNE. Cette fondation finance des groupes de soutien pour adultes en deuil qui en ont besoin, de même que des formations en soins palliatifs données dans le canton de Neuchâtel et l'Arc Jurassien ainsi que nombre d'autre prestation.

Dans le rapport qui nous est présenté, la remise en cause de la Chrysalide apparaît confirmée d'ici 2022 par la mention de la cession dudit bâtiment.

La qualité et le maintien de soins palliatifs n'ont que peu été évoqués dans le rapport 16.029 et pourtant ils font partie des soins hospitaliers qui doivent être vraiment pris en considération car il reste primordial d'offrir ce type de soins aux personnes qui en ont besoin.



- Des contacts ont-ils été pris avec la direction de la Fondation la Chrysalide , des discussions sont-elles en cours ?
- Quant est-il de l'avenir de la Fdt la Chrysalide soutenue par de nombreux donateurs et donatrices ?
- La Chrysalide octroie de nombreuses prestations (voir ci-dessus) non comprises dans la Lamal. Que deviendront ces prestations ? Qui les prendra en charge ?
- Où seront localisés les soins palliatifs ?
- Dans un autre domaine, au sujet des soins de néphrologie, on se demande si HNe a la force et la nécessité de développer cette prestation, aujourd'hui essentiellement assurée par la Providence. Est-ce vraiment une priorité et dans quel timing ?
- Au sujet de l'évaluation du coût du futur CTR de même que les travaux envisagés à Pourtalès, le rapport de minorité pointe une sous-évaluation du montant des investissements. Qu'en est-il ? Doit-on vraiment considérer le chiffre de CHF 1 million/lit comme réaliste comme la minorité le prétend ?

Nous n'avons pas d'autre question technique dans la mesure où le rapport présenté est particulièrement riche et complet. C'est pour nous l'occasion, malgré toutes les tensions et les rancœurs que ce dossier suscite, de remercier pour leur magnifique travail toutes celles et tous ceux qui ont contribué à ce rapport, que ce soit à HNe, dans les services mais aussi dans la commission du Grand Conseil et notamment le rapporteur de la commission santé qui a abattu un travail immense dans un temps record.

Je vous l'ai dit en préambule : la politique est l'art du possible. La conviction de la majorité du groupe socialiste est que le rapport qui nous est soumis constitue à n'en pas douter le dénominateur commun entre, d'une part, le possible en matière hospitalière dans ce canton et, d'autre part, le souhaitable.

En effet, le projet du Conseil d'Etat réaffirme sa conviction en un Hôpital public et cantonal. Sans minimiser le rôle que doit jouer le privé au sens de la LaMal, la réforme qui nous est soumise maintient les fonctions vitales de la santé hospitalière en mains publiques, avec les valeurs d'universalité, d'intérêt général et de service à la population qu'elles impliquent.

La deuxième vertu de ce plan est de prendre – enfin – la mesure de la réforme de la LaMal entrée en vigueur en 2012, qui a changé profondément les paradigmes. Les patients ne sont plus captifs du système hospitalier du canton de domicile, les prestations sont comparées et codifiées à l'aune des DRG et il faut regrouper ses forces si l'on veut survivre dans cet environnement extrêmement concurrentiel. Par ailleurs, le plan présenté anticipe l'évolution future de la réadaptation, qui suit le même chemin. Ce sont pour nous des progrès indispensables par rapport à l'organisation actuelle.

Troisièmement, le plan qui nous est présenté permet, en créant des masses critiques suffisantes, de maintenir l'attractivité d'Hôpital neuchâtelois en matière de formation des médecins. Cet aspect est tout sauf anecdotique, tant la pénurie de personnel soignant est aujourd'hui une réalité et la capacité d'attirer des praticiens un enjeu de survie pour les hôpitaux périphériques.



Autre vertu majeure, le plan qui est proposé permet de faire des économies d'échelle très importantes sans pour autant perdre de la substance de notre système de soins. Or, l'étude Bakbasel a démontré dans ce domaine ce que nous savions déjà tous : le secteur de la santé, et singulièrement celui des hôpitaux, est extrêmement coûteux dans notre canton et aucun redressement des finances n'est envisageable sans la réalisation d'efforts massifs dans ce domaine.

Enfin et surtout, le plan qui nous est soumis propose de mettre le patient au centre des préoccupations, tant dans la qualité des soins fournis que dans sa prise en charge. Ce changement de paradigme est essentiel aux yeux de la majorité du groupe socialiste.

Voilà les qualités indéniables du projet qui nous est présenté et qui ont décidé la majorité du groupe socialiste à soutenir ce plan. Mais il ne s'agit pas d'un blanc-seing donné à HNe avec les félicitations de notre groupe. Car si HNe est aujourd'hui dans cette situation intenable, c'est sans doute à cause d'erreurs politiques collectives que nous avons reconnues, mais c'est aussi à cause des promesses non-tenues, notamment au détriment des Montagnes neuchâteloises. Cela doit être admis sans compassion et sans condescendance aucune : les Montagnes neuchâteloises ont bénéficié de moins d'investissements en matière hospitalière que le reste du canton, les Montagnes neuchâteloises n'ont jamais vu le centre mère-enfant remonter, les Montagnes neuchâteloises ont vu le bloc opératoire ouvert 24h/24 7j/7 être partiellement fermé, malgré un vote de la population.

Nier que ces promesses étaient importantes pour la population des Montagnes, mais aussi pour celle de tout le canton, c'est à nouveau se voiler la face, c'est refuser de comprendre une des sources de tensions du dossier hospitalier. Alors oui, nous le reconnaissons sans ambages, nous comprenons qu'une partie de cet hémicycle n'ait plus confiance en HNe et que la promesse d'un investissement massif pour la création d'un CTR puisse créer des doutes. C'est la raison pour laquelle nous avons tenu à préciser l'ordre des investissements dans le décret par le truchement d'un nouvel amendement au combien important aux yeux du groupe socialiste : le crédit d'investissement reposant sur le cautionnement de 240 millions ne pourra être utilisé pour rénover Pourtalès qu'une fois les investissements à la Chaux-de-Fonds engagés. Voilà la garantie que nous proposons pour rétablir la confiance. Loin de la poudre aux yeux, des annonces de dernière minute d'une caisse de pension dont les intérêts semblent pour le moins obscurs, notre autorité peut aujourd'hui voter un crédit plus important, par exemple, que celui alloué à Microcity. Oui Monsieur le Président, Mesdames et messieurs les députés, ne vous laissez pas bernier par une annonce qui au mieux est pécunière de bonnes intentions, au pire une pure stratégie de déstabilisation. Si vous en doutez, posez-vous cette question rhétorique chère aux pénalistes : à qui profite le crime ? Pas à notre canton, pas à l'intérêt général et surtout, pas aux citoyennes et aux citoyens mais, et c'est peut-être plus paradoxal, cette annonce nuit gravement et avant tout aux Montagnes neuchâteloises.

En effet, ce CTR, décrié car pas assez prestigieux par certains, est en réalité un projet novateur, d'avenir et créateur d'espoir. Il peut s'imposer comme un centre important, générateur d'une activité au moins comparable à celle développée actuellement. Précurseur en Suisse, il permettra de redonner ses lettres de noblesse au secteur hospitalier dans les montagnes. Voilà notre objectif pour le CTR et voilà la vision d'avenir que nous donnons à ce canton et à la région des Montagnes neuchâteloises.



Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, évidemment, on peut rêver d'un autre hôpital. Evidemment, dans un monde idéal, les prestations hospitalières sont effectuées à proximité de chez soi, à un coût raisonnable, par des spécialistes reconnus. Evidemment, la prise en charge de toute atteinte à la santé devrait être immédiate. Mais je vous l'ai dit, la politique est l'art du possible. Pas de l'idéal, du rêve ou du fantasme. Et si le rapport du Conseil d'Etat, de la commission, des groupes de travail ne vous convainquent toujours pas, je vous invite à une dernière réflexion : toutes les expertises, quel que soit le mandataire, commanditée en relation avec hôpital neuchâtelois arrivent toujours à une même conclusion : il faut concentrer les forces et singulièrement les soins aigus. Alors si comme moi vous êtes béotien en matière de politique sanitaire, peut-être vous direz-vous que lorsque l'on roule et que toutes les voitures que l'on croise vont dans le sens inverse, soit l'on est un génie incompris, soit l'on est, et c'est plus probable, à contre-sens. Dans tous les cas, à rouler seul contre tous, on se dirige vers la catastrophe.

Voter oui aujourd'hui, c'est remettre notre canton dans le bon chemin, et c'est notre responsabilité de le faire.» •

Intervention du député Armin Kapetanovic

« [...] Les faits nouveaux annoncés hier dans les médias, même si évidemment le timing n'est pas des plus heureux, remettent en cause fondamentalement les conclusions du rapport du Conseil d'Etat sur le dossier hospitalier. D'une part, la proposition de rachat du site de La Chaux-de-Fonds, si elle était concrétisée, pourrait permettre de redimensionner la plupart des décrets de cautionnement proposés aujourd'hui car, en effet, l'HNe pourrait retrouver une partie des fonds propres qui lui sont nécessaires sans intervention directe de l'Etat grâce à la vente d'un de ses sites (qui pourrait être avantageusement valorisé) et pourrait également revoir à la baisse d'autres dépenses. Je rappelle qu'on nous soumet des décrets de cautionnement pour plusieurs centaines de millions de francs, et à l'heure de restrictions budgétaires majeures, voire de hausses d'impôts ou de taxes parfois, il est de notre responsabilité de prendre cette proposition au sérieux et au moins de l'étudier.

De manière générale, ce dossier -ou plutôt ce feuilleton- est mal ficelé. La lecture du rapport du Conseil d'Etat nous donne l'impression d'être dans une bulle où l'HNe est seul au monde, sans que toute collaboration sérieuse soit possible ou nécessaire avec les autres partenaires hospitaliers, qu'ils soient internes au canton et externes. D'autres éléments semblent également douteux et certains intervenants les détailleront probablement: comme le choix et la viabilité d'une modeste polyclinique pour les soins de plus de 50 000 habitants ou 80 000 habitants-emplois (référence faite au rapport sur la mobilité), la viabilité également d'un gigantesque CTR qui n'a pas été étudié du point de vue économique et l'engorgement programmé du futur site de soins aigus unique, ainsi que la fuite d'un grand nombre de patients qui vont et iront se faire soigner hors-canton.



D'autre part, les membres - anonymes - du COPIL ont rapidement écarté l'option de deux hôpitaux régionaux dans un mandat qui ne comportait pas de chirurgie pour le 2ème hôpital, ce qui biaisait déjà les cartes au départ.

Finalement, la proposition d'hier mérite d'être étudiée également car elle ouvre la possibilité de tisser des liens avec une entité publique d'un canton voisin à l'heure où, même si certains tentent de l'ignorer, le patient, lui, ne connaît plus les frontières cantonales. Cette vision est donc pleine d'avenir et avec cette offre, il est possible que notre canton puisse enfin freiner l'exode croissant de ses propres citoyens-patients.

Ainsi, une minorité du parti socialiste refusera l'entrée en matière afin que, cette fois-ci, toutes les options soient réellement étudiées de manière objective mais également rapide et du point de vue économique.

Si néanmoins les débats se poursuivaient aujourd'hui, la minorité du parti refusera la réorganisation spatiale proposée ainsi que la plupart des décrets financiers, avec une minorité parfois partagée sur l'un ou l'autre de ces objets. » •

La liste complète des résultats des différents votes intervenus est disponible [ici](#). Voici néanmoins les principaux résultats.

Le renvoi en commission a été refusé par 95 voix contre 12.

La Loi sur l'HNE amendée a été adoptée par 88 voix contre 26

Le décret portant octroi d'un crédit d'engagement extraordinaire de 200'000'000 francs permettant l'assainissement du bilan de l'HNE a été adopté amendé par 93 voix contre 15

Le projet de décret portant approbation de la réorganisation spatiale de l'HNE amendé a été adopté par 84 voix contre 26.

L'amendement socialiste précisant que « Les investissements prévus sur le site de Pourtalès ne peuvent pas débiter tant que ceux du CTR dans les Montagnes neuchâteloises n'ont pas été engagés » a été adopté sans opposition.

Le projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 240'000'000 francs permettant un cautionnement simple pour l'HNE nécessaire à ses investissements futurs amendé a été adopté par 96 voix contre 8.

LOI SUR L'UNIVERSITE

MMMMM

La députée Sylvie Fassbind-Ducommun a présenté la position du groupe socialiste.

« [...] Il a été question, il y a quelques années, de la loi sur les structures d'accueil et à l'époque, mais c'est toujours d'actualité, on disait que « La crèche est rentable, c'est son absence qui coûte, » soit



« si l'on veut en parler financièrement 1 franc investi dans une crèche, c'est 3 francs rapportés à la collectivité. »

De la crèche dénommée Beau Soleil ou Jolie LUNE, l'enfant peut ensuite entrer à l'école et suivre un cursus scolaire, dont l'université peut faire partie. Il faut savoir dans le même ordre d'idées que pour l'Université dont le projet de loi se dénomme LUNE aujourd'hui que pour 1 Franc qui y est investi c'est 2 francs rapportés à la collectivité. C'est non seulement une question financière, mais aussi un énorme plus pour notre canton de posséder une université dont la renommée est bien établie, en tous les cas sur le plan intercantonal quand on sait que deux tiers des étudiants suivant un Master dans notre canton proviennent d'autres cantons le nôtre.

Cela étant dit, notre groupe se montre satisfait de cette nouvelle loi qu'il adoptera.

L'objectif principal de ce rapport et de la loi nouvelle est de donner une plus grande autonomie à l'Université comme le préconise la nouvelle loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles de septembre 2011 (LEHE).

(Cette législation future avait d'ores et déjà été appréhendée et anticipée par le Grand Conseil dans son mandat d'objectifs de 2009-2012 qui avait donné à l'Uni mandat de prendre des mesures pour nommer le corps professoral et mener une étude sur l'introduction d'une enveloppe financière quadriennale).

L'idée de la nouvelle loi fédérale et du mandat d'objectifs 2014 – 2017 est donc de donner plus d'autonomie à l'Université par la fixation d'un accord de prestations.

Pourvu qu'elle en fasse bon usage... c'est un peu la question que certains députés socialistes se posent dans la mesure où jusqu'à présent l'autonomisation de certaines institutions n'a pas été une réussite pour notre canton. Il faudra que sur le plan cantonal un cadre général légal soit mis en place pour réglementer cette gouvernance de partenariats. Cela étant, en faisant du Grand Conseil une autorité de surveillance de cette nouvelle institution « autonome », nous faisons confiance au Conseil d'Etat qui nous a rassurés et donc aux organes qui seront mis en place dans le cadre de cette nouvelle loi. Pourvu que cette confiance soit confirmée et que l'Université puisse pleinement se développer dans ce nouveau cadre d'actions.

En effet, avec ce rapport, et indirectement avec le recteur, entendu par la commission, l'Uni se dote de moyens modernes et efficaces pour pouvoir maintenir son cap et son existence et assurer ainsi son développement comme université de petite taille positionnée en tant que véritable pôle d'excellence dans certaines filières. Car le but est de maintenir et de pérenniser la présence de l'uni dans le canton. Nous y tenons comme nous tenons à nos engagements socialistes, notamment à nos engagements de formation quels que soient le niveau et le domaine, soit des filières de formation ouvertes et accessibles à chacun.

Nous tenons aussi à la préservation de l'environnement et c'est dans ce contexte que nous avons tenu à l'article 7 al. 3 à mettre en exergue les actions de l'uni qui doivent s'inscrire dans le respect de notre environnement.



A Neuchâtel, et c'est un plus, l'accent est moins mis sur les facultés et davantage sur les disciplines ce qui entraîne des formations interdisciplinaires donc interfacultaires. Cette vision transversale et complémentaire fait sens et nous la soutenons pleinement.

Le but de la nouvelle loi est de donner la compétence au Grand Conseil d'exercer la haute surveillance sur les comptes et le budget de l'uni même si ceux-ci sont du ressort des organes de l'uni.

Hors la question financière qui est toujours le point d'achoppement des projets, il reste quelques points à ne pas perdre de vue :

Il faudra pouvoir fidéliser les étudiants à rester ici ou en tout cas y revenir.

Il faudra aussi développer la formation continue tout au long de la carrière professionnelle.

Il faudra sensibiliser les professeurs qui n'habitent pas dans le canton à s'y implanter dans la mesure où cette présence est importante pour le canton. L'université et ses membres doivent faire partie de la Cité, donc s'investir dans le quotidien du canton. Elle ne doit pas être et devenir un lieu feutré, ouvert uniquement à des initiés, mais être une clé importante de notre canton, ouverte sur la Cité et l'extérieur. Or si la présence de professeurs domiciliés ici est importante pour l'aspect fiscal elle l'est également par leur seule présence (maintien des bibliothèques publiques, participation à des manifestations culturelles, etc.) et par son impact sur l'économie locale (je pense par exemple à des librairies,). Ne l'oublions pas....

A Neuchâtel, les assistants sont les mieux payés de Suisse, les profs le sont le moins alors que quatre grandes obligations leur incombent :

- faire de l'enseignement
- faire de la recherche
- remplir les tâches administratives
- s'investir dans la ville

Or l'enseignement prend énormément de temps au professeur qui y investit quasi tout son temps. Sur le plan international, c'est l'aspect recherche qui l'emporte. D'où la nécessité que le prof puisse disposer de temps pour faire de la recherche d'où la nécessité dès lors de l'octroi de congé scientifique et non sabbatique. Ces congés sont importants pour permettre au prof de faire de la recherche, il ne part pas en vacances pendant ce congé mais se tient à niveau dans les branches enseignées. C'est donc dans cet esprit que le groupe est d'accord avec le principe de congés scientifiques, tel que proposé dans le projet du Conseil d'Etat, ceux-ci permettant aux prof de rester concurrentiels, si j'ose m'exprimer ainsi, sur le plan national voire international.

Trois aspects importants de la LUNE sont à retenir :

- ce sera l'Uni qui nomme les professeurs et partant les professeurs assistants pré titularisés
- création d'un fonds de compensation et d'un fonds d'innovation ce qui permettra la mise en place de projets porteur qui disposeront chacun de 2% de l'enveloppe quadriennale.



Dans le cadre financier cantonal actuel ce pourcentage nous paraît cohérent au regard des efforts d'économie demandés à l'ensemble des entités étatiques et de chacun

- nouvelle gouvernance avec un conseil de l'uni qui comprendra 9 membres, au lieu de 19 membres, qui ne sont pas toujours là. Il y a un absentéisme récurrent actuellement. Le groupe est d'accord avec ces neuf membres qu'il souhaite compétents et intéressés et espère qu'avec moins de membres les personnes seront plus présentes. Il ne faudrait pas que ce nombre soit inférieur toutefois.

Une chose importante par rapport à ce Conseil de l'uni est qu'il devient externe à l'uni. Il est la gouvernance de l'uni avec donc 9 membres dont 3 peuvent être issus de la communauté universitaire de Neuchâtel. il détermine la vision stratégique ; il approuve les statuts et la réglementation. Le groupe souhaite que ce Conseil soit véritablement le reflet externe et ne devienne pas une émanation des pensées dirigeantes de notre Alma Mater. En clair que ce Conseil s'inscrive dans la mouvement et d'ouverture envers la Cité que nous défendons.

En conclusion, le groupe socialiste donnera un large oui à ce rapport et à la LUNE dont il espère qu'elle restera comme l'astre un aspect important et durable de notre canton. « •

Projet de loi adopté amendé par 96 voix contre 3.



Retour sur la session des 27 et 28 septembre 2016 Grand Conseil neuchâtelois

[Ordre du jour de la session des 27 et 28 septembre 2016](#)

L'intégralité des débats est à retrouver en images [ici](#)

Le numéro de septembre des Nouvelles du Grand Conseil n'a pu paraître pour des raisons bien indépendantes de notre volonté. Voici néanmoins deux interventions de député-e-s ainsi que les liens vers les développements des interpellations socialistes de cette session.

Publication des actes officiels (16.017)

Des questions en suspens

Le député Baptiste Hunkeler a rendu compte du point de vue du groupe socialiste.

« [...] Le groupe socialiste a lu et discuté avec intérêt du rapport 16.017, aussi bien avant qu'après son traitement en commission.

Le passage du papier à l'électronique est une évolution logique et nécessaire, comme notre Grand Conseil l'a expérimenté en passant au Parlement sans papier. Economies et écologie sans perte de prestations : une évolution gagnante pour tous. Les outils informatiques répondent aux besoins actuels de la population : accès facile, rapide, en tout temps, pour tous.

Concernant le volet « recueil systématique » du rapport, le groupe socialiste remercie le Conseil d'Etat pour la solution simple, et non simpliste, du système : un accès facile pour tous aux fondements légaux et démocratiques de notre Etat.

Concernant le volet « feuille officielle », les discussions ont été longues. Comme dit précédemment, le passage de l'imprimé au numérique est une évolution nécessaire, ce qui s'est fait dans presque tous les autres cantons suisses et à la Confédération le prouve.

Les discussions ont donc porté sur l'accès à cette feuille officielle numérique. En effet, même si pour de nombreux citoyens, la FO ne représente pas un enjeu majeur politiquement, il nous semble important pour un Etat de droit comme le nôtre, que son accès soit le plus simple possible. Le guichet unique est un instrument formidable pour de nombreuses prestations, comme le prouve d'ailleurs le nombre grandissant d'inscrits. Nous invitons le CE à continuer son développement comme il le fait.

Cependant, pour le sujet sensible qu'est la feuille officielle, le guichet unique n'est, de l'avis du groupe socialiste, pas la solution idéale. Si son mode d'utilisation est vite assimilé par les utilisateurs, l'inscription au GU nous paraît un obstacle trop grand par rapport à l'importance de la feuille officielle. Nous pensons notamment à des personnes domiciliées à l'étranger et intéressées par des publications concernant des immeubles qui lui appartiennent, ou alors des décisions qui le concernent personnellement, qui seraient obligés de se déplacer à l'Ambassade suisse de leur pays (certaines fois très éloignées de leur domicile) pour s'inscrire au guichet unique. Le premier but du passage au numérique de la FO, c'est bien la simplification de



l'accès, et le système d'inscription au guichet unique tel qu'il existe actuellement, et je souligne bien actuellement, ne remplit pas suffisamment ce but.

Cependant, la proposition de la commission, pour le groupe socialiste, manque de réponse : combien coûterait un tel système, est-ce une charge trop importante malgré l'augmentation des recettes de près de 200'000 francs, la sécurité des données serait-elle respectée, etc. etc.

C'est pourquoi le groupe socialiste demande le renvoi en commission du projet, les réponses actuelles n'étant pas suffisantes, après le vote d'entrée en matière du Grand Conseil.

De plus, les récentes inquiétudes syndicales pour les travailleurs de l'imprimerie ont aussi fait réagir notre groupe. Dans un secteur fragile comme celui-ci, nous nous devons d'écouter les acteurs en présence. Nous souhaitons donc qu'ils puissent être entendus et écoutés dans le cadre des travaux de la commission.

En conclusion, le groupe socialiste acceptera l'entrée en matière et demande ensuite le renvoi en commission. » •

Le renvoi en commission a été refusé par 64 voix contre 45

Le projet de loi a été adopté par 84 voix contre 3



Prévention du suicide des jeunes - Postulat du groupe socialiste (16.146)

La prévention doit être améliorée

La députée Françoise Gagnaux a développé le postulat socialiste devant le plénum.

« [...] Selon l'OFS, durant la période 2009 à 2011, dans le canton de Neuchâtel, un quart des décès de jeunes de 15 à 24 ans sont dus à un suicide. Cela est inacceptable.

Même si aujourd'hui le tabou lié à cette problématique est moins important, nous pensons que la prévention doit encore être améliorée. Dans la presse de ce jour, nous avons effectivement vu que plusieurs mesures sont déjà mises en place mais nous le répétons cela doit encore être développé.

Nous ne voulions pas parler de finances parce que nous pensons que la Vie n'a pas de prix. Toutefois, dans un contexte politique, la question des coûts apparaît une fois ou l'autre. C'est pourquoi, dans notre postulat, nous avons mentionné le chiffre de Fr. 19'500.-- , coût moyen généré lors d'une tentative de suicide. Ce sont principalement des coûts psychiatriques, chirurgicaux, médecine interne, des soins intensifs et des suivis aussi après la tentative de suicide.

Ainsi, nous souhaitons vraiment que ce postulat aujourd'hui soit accepté pour éviter et limiter l'extrême souffrance que peuvent vivre des jeunes qui en arrivent à de tels choix ainsi que les familles et proches qui sont concernés.» •

Le postulat a été accepté par 88 voix contre 13

-
- **Interpellation groupe socialiste : Quelles pistes sont privilégiées par le Conseil d'État par rapport aux suites du 9 février 2014 ?**

Développement à lire [ici](#)

- **Interpellation groupe socialiste : Où en est la révision de l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) ?**

Développement à lire [ici](#)

Les Nouvelles du Grand Conseil, le 3 novembre 2016.

Les Nouvelles du Grand Conseil n'ont pas pour vocation d'être le compte rendu exhaustif des débats qui animent notre parlement, ni un prolongement des discussions qui y prennent place. En reprenant un certain nombre d'éléments traités lors des sessions du Grand Conseil, mais aussi en partageant avec les camarades les communications du groupe auprès des médias, elles se conçoivent comme une porte ouverte sur le travail des députés socialistes.